



BP 41
07401 LE TEIL Cedex
mail : secretariat@cse-adapei26.fr
site : www.cse-adapei26.fr
07 83 15 67 15

Réservé au secrétariat
Date de réception

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES 2022

A POSTER à l'adresse du secrétariat du CSE : **CSE Adapei de la Drôme - BP 41-07401 Le Teil Cedex**

DATE LIMITE IMPERATIVE : 1^{er} avril 2022

A défaut de dossier déposé dans le délai la participation du CSE se limitera à 2 prestations :

- la participation pour la mutuelle (environ 60€ versés à l'employeur pour le salarié)
- la carte cadeau de fin d'année (montant en fonction du budget restant)

Nom* : _____ Prénom* : _____

Adresse : _____ Code postal et ville : _____

Téléphone : _____ Mail (en majuscules) : _____

Etablissement* : _____ Fonction: _____ contrat* CDI ☐ CDD ☐
(si plusieurs : celui mentionné sur votre bulletin de paye)

Vous bénéficiez de la mutuelle* : oui ☐ non ☐

Lettre d'information du CSE (par mail)* ☐ Je la reçois déjà ☐ Je souhaite la recevoir ☐ Non merci

Nota : ✓ Désabonnement uniquement à partir de La lettre (lien en bas du message)

✓ La lettre ne peut pas être envoyée sur un mail professionnel

Règlement Général de Protection des Données Les données personnelles recueillies par le CSE sont nécessaires à la gestion des dossiers des salariés et le versement des activités sociales et culturelles. Elles sont conservées pendant la durée du contrat de travail avec l'Adapei et jusqu'à 3 ans au-delà. Ces données sont accessibles à partir du compte salarié après connexion. Elles peuvent également faire l'objet d'une communication et de rectifications sur demande au secrétariat du CSE par mail, téléphone ou courrier.

J'ai lu et je consens à la gestion informatique de mes données personnelles pour la gestion de mon dossier ASC

Signature *

En l'absence d'une des mentions notées * le dossier sera considéré comme incomplet et ne pourra pas être traité.

⇒ Enfants ne figurant pas sur l'avis d'imposition : fournir leur propre avis d'imposition si à charge et non rattaché à l'impôt sur le revenu (jusqu'à 25 ans)

⇒ Couples non mariés et non pacsés : fournir l'avis d'imposition des deux conjoints

⇒ Signalez ci-contre toute modification dans l'année : naissance, divorce...

⇒ Parents isolés : Si vous élevez seul·e vos enfants (vous ne vivez pas en couple) signez ci-dessous :

J'atteste sur l'honneur élever seul·e mes enfants (signature)

DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DU CSE

CDD Périodes de travail en 2022 : Nombre de mois de travail en 2021 :	CDI nouveaux salariés en 2022 Date d'entrée : Nombre de mois de travail en CDD (2021) avant le CDI * : CDI Départ envisagé (retraite...) : date
--	--

Vous avez joint votre avis d'imposition	Vous ne souhaitez pas fournir votre avis d'imposition																														
1. Revenu fiscal de référence du foyer RFR Y compris le RFR du conjoint non marié et non pacsé ainsi que les enfants à charge non rattachés de moins de 25 ans € 2. Détermination du nombre de parts <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Adultes</td> <td>...</td> <td>x</td> <td>1 part</td> <td>=</td> </tr> <tr> <td>Enfants</td> <td>...</td> <td>x</td> <td>0.5 part</td> <td>=</td> </tr> <tr> <td>Invalidité (adultes et enfants)</td> <td>...</td> <td>x</td> <td>0.5 part</td> <td>=</td> </tr> <tr> <td>Parent isolé</td> <td></td> <td>+</td> <td>0.5 part</td> <td>=</td> </tr> </table> Nombre total de parts : 3. Calcul du quotient familial QF : <table style="width: 100%;"> <tr> <td>RFR</td> <td>-----</td> <td>: 12 =</td> <td>QF</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Nb parts</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> Participation brute Ligne C de la grille des tranches :€ 300, 240, 180, 140 Eventuellement : <i>Réduction 1/2 si temps de travail inférieur à 38h/mois</i> <i>Réduction au prorata du nombre de mois de présence</i> Soit une participation réduite€ Mutuelle (60€ ou prorata) à déduire€ Participation à verser : <i>Participation brute ou réduite moins mutuelle</i> €	Adultes	...	x	1 part	=	Enfants	...	x	0.5 part	=	Invalidité (adultes et enfants)	...	x	0.5 part	=	Parent isolé		+	0.5 part	=	RFR	-----	: 12 =	QF		Nb parts					↓ Participation brute .. 140 € Eventuellement : <i>Réduction 1/2 si temps de travail inférieur à 38h</i> <i>Réduction au prorata du nombre de mois de présence</i> Soit une participation réduite€ Mutuelle (60€ ou prorata) à déduire€ Participation à verser : <i>Participation brute ou réduite moins mutuelle</i> €
Adultes	...	x	1 part	=																											
Enfants	...	x	0.5 part	=																											
Invalidité (adultes et enfants)	...	x	0.5 part	=																											
Parent isolé		+	0.5 part	=																											
RFR	-----	: 12 =	QF																												
Nb parts																															

Votre choix : (vous pouvez panacher votre choix)	
Chèques vacances (choix par défaut)	... €
Chèques vacances CONNECT. ☐ (voir annexe à compléter)	
Carte culture	... €
Remboursement : ☐ culturel ou sportif ☐ voyage scolaire ☐ Location vacances	... €

- Avis d'imposition établi en 2021 sur les revenus de l'année 2020. Vérifiez la qualité de votre photocopie : vos nom et prénom, votre adresse, votre revenu fiscal de référence et vos personnes à charges doivent figurer sur la photocopie.
Le CSE s'engage à détruire les documents fournis après calcul de la participation du CSE
- Attestation sur l'honneur pour les parents isolés sur papier libre ou sur l'espace prévu sur la première page du dossier.
- Factures (pour les choix : remboursement culturel, sportif, voyage scolaire ou location vacances).

Le versement des Activités Sociales et Culturelles concerne tous les salariés en CDD ou CDI ayant au moins 6 mois d'ancienneté ; *l'ancienneté se calcule sur l'année en cours et l'année précédente*. Pour les personnes travaillant moins de 38 heures par mois, la participation est divisée par 2.

Le calcul de la participation CSE se fait en fonction du quotient familial. Elle est réduite en fonction du temps de présence dans l'année (cumul des contrats CDD, entrée ou sortie CDI).

Rappel du calcul du quotient familial :

✓ **Revenu fiscal de référence** apparaissant sur l'avis d'imposition 2021 divisé par le nombre de parts et divisé par 12. Nombre de parts : le calcul du CSE n'est pas tout à fait le même que celui des impôts. Les salariés qui ne souhaitent pas fournir leur avis d'imposition reçoivent la participation minimum.

✓ Calcul du nombre de parts :

Adultes : 1 part ou 1,5 part en cas d'invalidité (doit figurer sur l'avis d'imposition) ou 1,5 part pour parent isolé (attestation sur l'honneur requise) Enfants : 1/2 part (si enfant à charge jusqu'à 25 ans) ou 1 part si enfants en invalidité.

	Tranches	0 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	1301 et +
A	Mutuelle (*)	60	60	60	60
B	Autres participations	240	180	120	80
C	Total de la participation du CSE	300	240	180	140

(*) **Mutuelle en cours d'année à réduire au prorata du nombre de mois.**

Les versements se font sur l'année civile, du 1er Janvier au 31 décembre (Les CDI de l'année en cours et les CDD doivent déposer leur dossier avant le 30/11)

Chèques vacances - Carte culture - Remboursement d'activités culturelles ou sportives (*sur facture*) - Remboursement de voyages scolaires (*sur facture*) - Remboursement de location vacances (*sur facture*)

De plus, vous pouvez bénéficier de :

- **Bons d'achat** : versés en fin d'année selon le budget restant

Tout salarié en CDD ayant travaillé au moins six mois dans l'année en cours pourra bénéficier des bons d'achats au prorata du nombre de mois travaillés ; la règle des six mois d'ancienneté reste la même.

- **Chèques vacances** à prix coûtant. Ce type de paiement permet des réductions, exemple SNCF (limite 500 euros).

- **Billetterie** (voir au dos)

Billetterie auprès de vos élus

Vous pouvez acquérir à l'unité des entrées à prix réduit, sous réserve de stocks disponibles.

- **Cinéma** : Ciné Planète Romans, Pathé Valence, Ciné Galaure St Vallier, la Nef et le Palace Montélimar, le Navire Pierrelatte
- **Hammam** de Génissieux

Billetterie en ligne

✓ **Campings.com** (ex camping N°1)

**** Offre « MOSAIK » ****

- ▶ Accédez à: <https://www.campings.com/ce/mosaik/login>. Saisissez le nom d'utilisateur : ADAPEI26MS et le mot de passe : ADAPEI26MS
- ▶ Faire son choix et renseigner votre demande de réservation. (*l'assurance annulation est cochée par défaut : pensez à la décocher si vous ne souhaitez pas la prendre*).
- ▶ Valider mes informations et imprimer votre devis
- ▶ Cliquer sur envoyer ma demande de réservation au CSE
- ▶ Régler votre réservation à l' élu CSE chargé de votre établissement qui pourra alors confirmer la réservation. Vous recevrez la confirmation de votre réservation sur votre boîte mail.

**** Offre COUP PAR COUP : 7% de réduction ****

Vous pouvez réserver votre semaine basse saison, haute saison, semaine au ski en vous connectant à <https://www.campings.com/ce/cpc/login> offre coup par coup. La réduction est affichée en fin de réservation.

Pour réserver votre semaine :

- ▶ Faites votre choix de séjour, réserver et réglez directement, le CSE n'intervient pas dans la réservation.
- ▶ Nom d'utilisateur : ADAPEI26 et mot de passe ADAPEI26

✓ **Kalidea**

Entrez sur le site <https://billetterie.kalidea.com>

Pour créer votre compte sur Kalidéa, envoyé un mail à secretariat@cse-adapei26.fr

Offres aux salariés sur présentation d'un justificatif d'appartenance à l'Adapei

Certains commerces offrent des réductions aux salariés envoyés par leur CSE : une carte de salarié.e Adapei est disponible. Demandez-la à votre élu.e CSE.

Marionnaud (avec le code entreprise : B7140), Vitacolo (colonies de vacances à thème), Ravioles Maury ... Métifiot valence d'autres commerces peuvent accepter la carte n'hésitez-pas à nous le faire savoir.

Offres ponctuelles

Des offres peuvent circuler dans vos établissements : Pradel, Eclat de vert, Passtime, Valrhona, Ma parfumerie, Vin Delas.
